



PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Installation du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) de Bourgogne

Compte-rendu de la réunion du 06 juillet 2016

Membres du CROPSAV présents :

Mme Christiane BARRET, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
M. Vincent FAVRICHON, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mme Josette ROUZET, adjointe au chef de SIDPC de la préfecture du Doubs
M. Eric DUMOULIN, directeur départemental de la protection des populations de la Côte d'Or et représentant la DDCSPP du Territoire de Belfort
M. Olivier MAS, DDCSPP du Jura représentant par délégation le préfet du Jura et représentant la DDCSPP de Haute-Saône
M. KLEIN André, directeur départemental de la protection des populations de la Saône et Loire et représentant par délégation le préfet de Saône et Loire et représentant la DDCSPP de la Nièvre
M. JONON, DDCSPP de l'Yonne représentant par délégation le Préfet de l'Yonne
Mme Fiona BOUVET-AGNELLI, chargée de mission représentant le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
M. Marc FROT, vice-président du conseil départemental de Côte d'Or
M. Dominique GIRARD, vice-président du conseil départemental de Côte d'Or
Mme Alicia BOUDEU, conseil départemental de Côte d'Or
M. Philippe ASDRUBAL, conseil départemental de Côte d'Or
Mme Béatrix LOIZON, Vice-présidente du conseil départemental du Doubs
M. Jean-Louis Vassallucci, Directeur de l'Aménagement rural et de l'environnement au conseil départemental du Jura ;
M. Jean-Paul GRANGER, conseil départemental du Territoire de Belfort
M. Georges ROUSSELET, Association des maires de Bourgogne-Franche-Comté
M. Charles SCHELLE, président de la FREDON Franche-Comté
M. Alain MAIRE-AMIOT, Directeur de la FREDON Franche-Comté
M. Raoul DE MAGNITOT, président de la FREDON Bourgogne
M. Rémy QUILLOT, Président GDS Franche-Comté
M. Cédric CHAPUIS, Directeur référent du GDS Franche-Comté
M. Patrick RAPHAT, président de la FRGDS Bourgogne
M. Etienne PETIT, Directeur de la FRGDS Bourgogne
M. Alex SONTAG, FRSEA Franche-Comté
M. Jérôme GAUJARD, porte-parole régional de la confédération paysanne de Franche-Comté
M. Régis RENAUDE, fédération régionale des chasseurs de Franche-Comté
M. Georges RISAUD, représentant la LPO 21
Mme Michèle DURAND-MIGRON, représentant FNE
M. Dominique GESELL, président du GTV Franche-Comté
Mme Stéphanie PHILIZOT, représentant le GTV Bourgogne
M. Gérard VIGNAULT, Président régional de l'ordre régional des vétérinaires de Bourgogne
M. Paul PACAUD, président de la fédération régionale des commerçants en bestiaux de Bourgogne représentant la FNFCB
Mme Gaël DANIEL, interporc France-Comté, représentant les « filières particulières » dans le secteur animal (la filière porcine en Franche-Comté)
Mme Delphine PAUL-DAUPHIN, représentant la fédération du négoce agricole végétale
M. Eric GUENEAU, directeur du laboratoire départemental d'analyse de Côte d'Or
M. Yves LAPLACETTE, délégué régional ONCFS
M. Bruno MAESTRI, ARS Bourgogne-Franche-Comté
M. Damien GUYOT, SNIA

M. Martial TARDIVON, fédération des marchés de bestiaux vivants

Ont assisté également à cette réunion :

Mme Huguette THIEN-AUBERT, directrice adjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mme Sophie JACQUET, chef du service régional de l'alimentation

M. Philippe GUILLEMARD, adjoint au chef du service régional de l'alimentation

Mme Mireille DUBARD, chef du pôle santé publique vétérinaire du SRAI

M. Claude MAGNIEN, chef du pôle santé végétale, environnement et contrôles du SRAI

M. Dominique CROZIER, responsable de l'unité surveillance biologique du territoire du SRAI

M. Fabrice CHEVALIER, coordonnateur interrégional tuberculose, pôle santé publique vétérinaire du SRAI

Mme Marina BERAL, épidémiologiste au sein de la CIREV, pôle santé publique vétérinaire du SRAI

Mme Laurence MALET, chef du pôle « conjoncture, synthèses » au Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF

Excusés :

Mme FONQUERNIE, vice-présidente du conseil régional chargée de l'agriculture

M. le président du conseil départemental de la Côte d'Or

M. le président du conseil départemental du Jura

M. le président du conseil départemental de la Haute-Saône

M. le président du conseil départemental de Saône et Loire

M. le président du conseil départemental du Territoire de Belfort

M. FREUND, représentant l'OABA (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir)

M. BAILLARD, représentant la filière petits fruits

Mme BOUTET, représentant la filière horticole

M. SANGOY, représentant les coopératives végétales

Introduction de Vincent FAVRICHON (DRAAF)

Vincent FAVRICHON remercie les participants, informe le conseil d'un retard de madame la Préfète retenue par une urgence et présente la nouvelle directrice adjointe de la DRAAF, Huguette THIEN-AUBERT.

La composition du CROPSAV a été définie de telle sorte que l'ensemble de la région Bourgogne et Franche-Comté ainsi que les différentes filières y soient représentés.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, madame la Préfète a souhaité :

- un effectif resserré des organismes participant à voix délibérative,
- une autonomie décisionnelle des sections spécialisées.

En tant que de besoin selon les thématiques abordées, des partenaires non membres seront invités comme expert technique ou scientifique pour éclairer les débats.

I- Présentation du CROPSAV Bourgogne-Franche-Comté (Vincent FAVRICHON (DRAAF))

(En PJ, diaporama de séance et arrêté préfectoral du 05 juillet 2016)

Débats

Fédération des marchés aux bestiaux

Martial TARDIVON interroge l'administration sur l'intégration des représentants de sa fédération dans la composition du CROPSAV (cf. courrier envoyé au préfet de Saône et Loire en date du 20 juin 2016).

Réponse

Il lui est répondu que, conformément à l'article 6 du projet de règlement intérieur, sa fédération sera associée en amont des CROPSAV et en tant qu'expert aux sections animales du CROPSAV, pour les sujets qui la concerne.

Intervention de Madame la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Christiane BARRET (En PJ intervention de Madame la Préfète)

II – Examen et approbation du règlement intérieur (Sophie JACQUET)

(En PJ, diaporama de séance et règlement intérieur)

Le projet de règlement intérieur a été envoyé avec les invitations.

Débats

Groupement technique vétérinaire de Bourgogne (Stéphanie PHILIZOT)

Concernant l'organisation du travail, il est prévu dans l'article 6, d'une part « *que toutes les saisines et questions soumises pour avis au CROPSAV sont adressées à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt* ». Et d'autre part, qu'en amont « *de la présentation en CROPSAV, un travail préalable sera réalisé par l'OVS avec consultation des compétences requises, pour restitution en séance d'un avis dûment analysé et argumenté* ».

Stéphanie PHILIZOT s'interroge sur les garanties qui permettront d'intégrer toutes les parties prenantes (OVVT par exemple) dans le processus d'inscription ou de préparation d'un sujet présenté à l'ODJ du CROPSAV.

Réponse

Sophie JACQUET répond que les OVS ont la responsabilité d'organiser le travail en amont des sections avec l'ensemble des parties prenantes, dont les OVVT, en ayant recours ou en intégrant éventuellement des experts.

Le quorum (22) étant atteint (29 présents), le conseil peut valablement délibérer.

A l'issue de la présentation, 28 voix sont pour, et une abstention est enregistrée.

Le règlement intérieur est adopté

III – Rappel du rôle des CROPSAV dans la nouvelle gouvernance sanitaire (Philippe GUILLEMARD) (En PJ diaporama séance)

Les quatre OVS et les deux OVVT sont reconnus (depuis 2014) séparément sur les régions historiques jusqu'à leur fusion qui devra intervenir avant fin 2019. Reste désormais à créer l'association sanitaire régionale (ASR) qui sera unique sur la nouvelle région et qui sera l'instance officielle de travail au sein de laquelle les professionnels pourront préparer leurs demandes de programmes collectifs volontaires et élaborer le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires (SRMDS).

IV– Présentation de la région, des filières végétales et animales (Laurence MALET, Claude MAGNIEN et Mireille DUBARD) (En PJ diaporama séance annoté)

Débats

Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles

Alex SONTAG souligne la qualité des présentations faites en séance. Toutefois, vu l'importance des sujets sanitaires, il regrette que l'installation du CROPSAV se soit faite de façon précipitée avec une information très tardive des professionnels et un choix de date peu propice aux agriculteurs occupés par les moissons.

Il considère également que le diaporama donne trop d'importance à la filière porcine.

Réponses

SRAl : les invitations ont effectivement été envoyées tardivement, la date ayant néanmoins été communiquée en amont aux organismes et organisations reconnus (OVS, OVVT). La tenue d'un conseil en début d'été tient à la volonté de réunir les sections spécialisées dès l'automne (**section animale prévue le 29 septembre et section végétale le 24 novembre**) avec des sujets à inscrire rapidement à l'ordre du jour comme l'IBR qui

ne peuvent souffrir d'être reportés, des décisions locales devant être prises rapidement puis pour certaines validées en CNOPSAV.

D'autre part, le retard est pour partie dû à la finalisation du CROPSAV dans notre région restructurée depuis 2016 appuyée sur des échanges entre les professionnels et l'Etat ayant permis d'aboutir aux propositions de composition courant juin.

Le règlement intérieur prévoit dans son article 7, l'envoi des convocations au moins 15 jours avant la date de réunion. La DRAAF qui assure le secrétariat de ce conseil s'engage à anticiper ce délai en informant les professionnels de façon informelle avant l'envoi des convocations.

Confédération paysanne

Evoque une intégration insuffisante de la filière biologique dans l'élaboration du dispositif de lutte contre la flavescence dorée.

Réponse

SRAI : fin 2012, dans une situation de crise et de méconnaissance de l'implantation réelle de la flavescence dorée en Saône et Loire, un dispositif de lutte sécuritaire pour 2013 a été défini par les services de l'Etat en concertation avec la profession représentée par la CAVB. Le préfet de Saône et Loire a organisé des réunions d'échanges auxquelles participaient les syndicats agricoles dont la confédération paysanne et la filière biologique.

Dès 2014, suite à un travail important de la profession pour effectuer la prospection fine du vignoble, le dispositif de lutte a pu être aménagé avec notamment une forte réduction des zones soumises à traitements insecticides (-40 %). La filière biologique a été alors représentée dans les échanges avec la CAVB. Depuis 2014, la situation FD s'améliore et l'utilisation des insecticides diminue. La connaissance précise de la situation FD permet des aménagements très élaborés du dispositif de lutte (expérimentations de stratégie 2-1, à zéro traitement, ...). Ce dispositif fait maintenant l'objet d'un très large consensus pour ne pas dire d'unanimité au sein de la filière vigne. Cette évolution de la maladie en Bourgogne est singulière puisque dans la majorité des vignobles français, la maladie progresse, et par voie de conséquence les zones en lutte obligatoire (58 % du vignoble français en lutte obligatoire en 2013 et 69 fin 2015).

La gestion de la FD en Bourgogne avec les excellents résultats obtenus est régulièrement citée en exemple.

Confédération paysanne

Evoque la difficulté de conduire des actions collectives sanitaires dans le cadre de PCV (programmes collectifs volontaires) pour certaines filières non accompagnées financièrement par les aides PAC à l'exemple de la filière ovine (cheptels de moins de 50 brebis).

FRGDS (Patrick RAPHAT)

A propos de la loi Nôtre, il est considéré comme logique que la profession, première concernée, participe au financement des actions sanitaires, mais il est essentiel que les filières soient aidées.

Fiona BOUVET-AGNELLI du CRBFC indique que ce sujet est clairement identifié comme une problématique qui devra être traitée par les élus. Il a déjà fait l'objet de travaux au sein du conseil régional.

Béatrix LOIZON du conseil départemental du Doubs précise qu'une rencontre est envisagée rapidement avec le conseil régional au cours de laquelle sera relayé ce problème au niveau régional.

Dominique GIRARD du conseil départemental de Côte d'Or considère que 2016 est une année de transition. Il faut envisager une convention entre la région et le département pour continuer à aider les GDS et laboratoire. Donc, à ce jour, la décision est à la région qui a la compétence. A priori, la volonté de conventionner semble exister. Il convient de rappeler que l'enjeu économique est considérable. Dominique Girard se dit confiant.

V – Programme d’actions 2016 (Cedric CHAPUIS , Etienne PETIT, Alain MAIRE-AMIOT)

Les OVS animal et végétal présentent leur programme d’actions 2016 (cf. diaporamas joints).

Débats

Groupement technique vétérinaire (Stéphanie PHILIZOT)

Quel est le processus de décision ayant prévalu au choix des actions 2016 présentées par les deux OVS animal (IBR, BVD) ?

Réponse et précisions

Cédric CHAPUIS (OVS animal Franche-Comté) répond que le CROPSAV n’a pas vocation à traiter systématiquement l’ensemble des actions sanitaires mises en œuvre localement, à l’instar par exemple, des actions contre les salmonelles développées dans le département du Doubs au sein de la filière bovine laitière.

Fabrice CHEVALIER précise que l’Etat sera un prescripteur de sujets à inscrire à l’ODJ des sections, certains avis devant passer par le CROPSAV avant d’être validés au niveau du CNOPSAV. D’ores et déjà, l’Etat souhaite inscrire à l’ordre du jour le sujet tuberculose bovine à la prochaine section pour arrêter les zones de prophylaxie 2016-2017 dans le département de la Côte d’Or.

Conclusion : Vincent FAVRICHON

Vincent FAVRICHON remercie les services de la DRAAF et les participants et rapporte que madame la Préfète a trouvé les présentations très intéressantes et abordant bien les questions à traiter dans les prochaines rencontres. Il rappelle l’importance du partenariat sur ces sujets sanitaires entre l’Etat, les organismes à vocation sanitaire, les OVVT et l’ensemble des composantes des filières.

Il note que les échanges entre les deux anciennes régions selon les actions historiques présentées, sont une source de richesse pour faire avancer la dynamique sur la grande région.

Il termine en mettant l’accent sur le rôle des groupes de travail qui devront préparer les dossiers en amont des CROPSAV pour construire des stratégies pertinentes de surveillance, de prévention et de lutte.